

Règlement grand-ducal du 24 janvier 1991 déterminant le nombre et la composition des arrondissements de la conservation de la nature.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 1^{er} A III. de la loi du 5 juillet 1989 modifiant et complétant la loi modifiée du 4 juillet 1973 portant réorganisation de l'administration des Eaux et Forêts;

Vu l'article 27 de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Les arrondissements de la conservation de la nature sont fixés au nombre de trois.

Ils sont dénommés:

- A.) Arrondissement de la conservation de la nature SUD
- B.) Arrondissement de la conservation de la nature CENTRE
- C.) Arrondissement de la conservation de la nature NORD

Les limites territoriales des arrondissements de la conservation de la nature sont arrêtées conformément au relevé annexé des communes et sections de communes qui fait partie intégrante du présent arrêté.

Art. 2. Notre Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial et sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1991.

*Le Ministre de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement,*
Alex Bodry

Château de Berg, le 24 janvier 1991.
Jean

—
ANNEXE

Composition des arrondissements de la conservation de la nature

A. Arrondissement de la conservation de la nature SUD

Communes de:

Bascharage
Bertrange
Bettembourg
Betzdorf
Biwer
Bous
Burmerange
Clemency
Contern
Dalheim
Differdange
Dippach
Dudelange
Esch-sur-Alzette
Flaxweiler
Frisange
Garnich
Grevenmacher
Hesperange

Les sections suivantes de la commune de Junglinster,
ancienne commune de Rodenbourg:
section A de Rodenbourg
section B de Gonderange
section C de Eschweiler
section D de Beidweiler
Kayl
Kehlen
Kopstal
Lenningen
Leudelage
Luxembourg
Mamer
Manternach
Mertert
Mompach
Mondcange
Mondorf
Niederanven

Pétange
 Reckange-sur-Mess
 Remerschen
 Remich
 Roeser
 Rumelange
 Sandweiler
 Sanem
 Schifflange

Schuttrange
 Stadtbredimus
 Steinsel
 Strassen
 Waldbredimus
 Walferdange
 Weiler-la-Tour
 Wellenstein
 Wormeldange

B. Arrondissement conservation de la nature CENTRE

Communes de:

Bastendorf
 Beaufort
 Bech
 Beckerich
 Berg
 Berdorf
 Bettendorf
 Bissen
 Boevange/Attert
 Bourscheid
 Consdorf
 Diekirch
 Echternach
 Ell
 Ermsdorf
 Erpeldange
 Ettelbruck
 Feulen
 Fischbach
 Fouhren
 Heffingen

Hobscheid
 les sections suivantes de la commune de
 Junglinster, anc. commune de Junglinster
 section A de Godbrange
 section B de Junglinster
 section C de Altlinster
 section D de Bourglinster
 section E de Eisenborn
 section F de Imbringen
 Koerich
 Larochette
 Lintgen
 Lorentzweiler
 Medernach
 Mersch
 Nommern
 Putscheid
 les sections suivantes de la commune de
 Rambrouch, anc. commune de Folschette
 section A de Schwiedelbrouch
 Saeul

C. Arrondissement conservation de la nature NORD:

Communes de:

Bettborn
 Boulaide
 Clervaux
 Commune du Lac de la Haute-Sûre
 Consthum
 Esch-sur-Sûre
 Eschweiler
 Goesdorf
 Grosbous
 Heiderscheid
 Heinerscheid
 Hoscheid
 Hosingen
 Kautenbach
 Mertzig
 Munshausen
 Neunhausen

les sections suivantes de la commune de
 Rambrouch, ancienne commune de Arsdorf:
 section A de Arsdorf
 section B de Bilsdorf
 ancienne commune de Bigonville:
 section A de Bigonville
 section B de Martelinvillie
 ancienne commune de Perlé:
 section A de Holtz
 section B de Perlé
 section C de Wolwelage
 section D de Martelange-Rombach
 Troisvierges
 Wahl
 Weiswampach
 Wiltz
 Wilwerwiltz
 Winseler
 Wincrange